



CAPD 01/02/2017

Monsieur le Directeur Académique,

En ce début d'année 2017 les débats politiques préalables à la présidentielle du printemps développent les programmes des candidats en matière d'École et d'Éducation. Puisse-t-il en émerger une vision ambitieuse pour l'École et non un élément d'une réduction du nombre de fonctionnaires, entre la saignée et l'amputation, ou bien un objet de propagandes diverses, comme celle du refus de scolariser certains enfants. Le SE-UNSA souhaite que les priorités engagées depuis 2012 se poursuivent et que l'École ait le temps, enfin le temps pour elle et pour mettre en place ses réformes.

Cette CAPD va traiter des permutations informatisées avec l'attribution des 800 points de majoration de barème. Celles et ceux qui participent à ces permutations vivent très souvent des situations personnelles difficiles qui se complexifient d'années en années. L'an passé deux centaines de nos collègues ont participé à la campagne, la plupart du temps pour des raisons familiales. Plus de 60% demandaient les 2 départements du sud, Pyrénées Atlantiques et Landes. Si un collègue sur deux formulait les Landes a pu obtenir satisfaction, la demande d'intégrer le 64 reste bloquée. Cette situation de blocage décourage des collègues qui s'épuisent à faire la route, espérant chaque année que la situation va s'améliorer... Comment ces collègues pourront-ils un jour concilier vie professionnelle et vie familiale ? Quelles solutions peuvent être envisagées pour faire évoluer leur situation, quand on sait que même la phase d'ineat-exeat ne permet pas d'offrir une alternative à l'échec des permutations ? Le SE-UNSA l'exprimait déjà l'an passé, les demandes de bonification témoignent de situation compliquées liées au handicap, auxquelles se surajoutent souvent des problématiques d'ordre social ou familial qui découlent directement de leur maladie ou de celle de leur proche. Dans la majorité des situations, seul l'avis du médecin de prévention est pris en compte pour accorder ou non cette bonification. Le SE-UNSA réitère sa demande à l'administration d'avoir un regard bienveillant sur l'ensemble des demandes et de ne pas se retrancher uniquement derrière le médical pour accompagner au mieux les collègues vers un meilleur avenir.

Pour intégrer la Gironde, en cette rentrée 2016, 127 collègues avaient obtenu satisfaction aux permutations informatisées et 39 collègues sont entrés plus tardivement. Si nous accueillons favorablement ces intégrations en hausse, en revanche le SE-UNSA espère que le calibrage pour la phase principale soit enfin augmenté et chiffré à la hauteur des besoins pour permettre à nos collègues une installation plus confortable et des résultats plus équitables.

Concernant l'accès aux formations ASH pour 2017/2018, les commissions d'entretien se déroulent en ce moment. Les textes instituant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) sont en cours d'adoption. Comment seront informés les personnels souhaitant devenir enseignants spécialisés du 1<sup>er</sup> degré des nouvelles dispositions concernant cette nouvelle certification et le contenu de la formation ? Pour la rentrée prochaine, le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale sera créé. La note de service publiée au BO N°3 du 19 janvier 2017 précise les modalités d'organisation des premiers concours de recrutement de psychologues de l'Éducation nationale (PsyEN) ainsi que les conditions d'inscription aux concours. A l'échelle locale, le SE-UNSA vous interroge pour connaître les modalités d'information des psychologues scolaires et des titulaires du DEPS pour les modifications les concernant (intégration, mouvement, concours...).

Enfin, à cette période de l'année, dans de nombreuses écoles sont préparés les livrets scolaires à communiquer aux familles. Le Livret Scolaire Unique interroge par son aspect volontairement très synthétique. Il est demandé aux enseignants de revoir leur manière de communiquer aux familles les résultats de leurs élèves. Ce qui peut paraître simple sur le papier ne l'est pas dans les faits et les enseignants tentent de s'adapter à cette nouvelle façon de faire. Force est de constater le manque de formation en la matière, des besoins nous remontent pourtant du terrain. Entre les circonscriptions, les exigences des inspecteurs sont d'ailleurs très disparates au sein de notre département. De strictes exigences à plus de souplesse, soit les enseignants doivent transmettre LSU à chaque trimestre, soit il est laissé du temps aux enseignants pour s'approprier ce nouveau support quitte à reporter la mise en œuvre à la rentrée prochaine. Le SE-UNSA avait saisi la ministre de l'éducation nationale. Si la communication des résultats aux parents est obligatoire, la saisie informatique peut être décalée dans le temps, l'application devant du reste encore voir des mises à jour. Le SE-UNSA 33 vous demande M. le directeur académique, de bien vouloir laisser du temps dans la mise en œuvre de ces dispositifs et demande à ce que des formations locales soient proposées dans toutes les circonscriptions, les seules injonctions ne suffisent pas.

Les élus du SE-UNSA

Céline Gravelier

Marianne Favier

Gwénaëlle Gélisse

Cédrine Sancier